Erasmus+ Éducation et Formation



Les programmes en gestion directe et indirecte, tels que le programme Erasmus +, sont gérés de manière différente des programmes en gestion partagée, tels que les fonds de la politique de cohésion (ex. FEDER, FSE+). Il s'agit de programmes compétitifs, qui fonctionnent principalement par appels à projet, selon un calendrier fixé au niveau européen, et requièrent, dans la plupart des cas, la mise en place de partenariats incluant des acteurs de différents pays européens.

Budget du programme

- Montant 2021-2027 : **28 milliards d'euros** (+80% par rapport à 2014-2020)
- 2ème plus gros budget en gestion directe après Horizon Europe.
- Volet éducation et formation (83 % du budget), volet jeunesse (10,3% du budget), volet sport (1,9% du budget).

Les 6% de crédits restants sont à 2% ouverts par voie de marché public, à 2% pré-fléchés vers des bénéficiaires identifiés (OCDE, Conseil de l'Europe notamment), et à 2% mis en œuvre via des contrats cadres et frais d'experts.

Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

Quatre priorités font partie des critères de sélection des projets et sous-tendent la mise en œuvre du programme Erasmus+ 2021/2027 via des mécanismes et des ressources spécifiques :

- L'inclusion et la diversité. Le fait de vivre dans une région périphérique/ultrapériphérique est ici considéré.
- La transformation numérique,
- La transition écologique,
- La participation à la vie démocratique, les valeurs communes et l'engagement civique.

Objectifs du programme

Cette fiche porte sur le volet Éducation et Formation du programme.

Le volet Éducation et Formation catégorise les publics cibles en 4 grands secteurs :

- L'enseignement scolaire, les élèves de la maternelle à la fin du second cycle général et technologique, les enseignants et les personnels de direction, administratifs et techniques, etc.;
- L'enseignement et la formation professionnels (EFP), les apprentis, les apprenants, les stagiaires de la formation professionnelle qui préparent un diplôme professionnel de niveau 3 ou 4 et les personnels de l'EFP (enseignants, formateurs, personnels de direction...);
- L'enseignement supérieur, les étudiants, les enseignants et formateurs, les personnels de direction, administratifs et techniques ainsi que les professionnels en entreprise ;
- L'éducation des adultes, les apprenants et les formateurs, bénévoles et salariés membres des organisations d'enseignement non formel et informel .

Types de projets financés

La Commission européenne détaille les soutiens financiers ouverts dans le guide du programme Erasmus+, qui paraît chaque année, en automne. Ce guide indique les modalités de candidature aux actions et donc aux financements, mais aussi les critères d'éligibilité, d'évaluation et les dates limites des dépôts de candidatures.

Une note de service paraît également au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale chaque année : elle fixe les règles du programme Erasmus+ dans le contexte national français et liste les organismes et publics éligibles.

Erasmus + (volet Éducation et formation) permet de financer trois types d'actions principales : des activités de mobilités de personnes (action clé \underline{n} ° 1), des activités de coopération, visant à développer des partenariats entre structures de l'éducation et de la formation (action clé \underline{n} ° 2), et les actions Jean Monnet visant à diffuser les connaissances sur l'Union européenne en Europe et dans le monde.

L'action clé nº 1 Mobilité des Individus à des fins d'apprentissage soutient :

Pour candidater à l'obtention de financements pour des activités de mobilité (sauf celles de courte durée), les organismes doivent candidater pour obtenir une **accréditation Erasmus+**, qui une fois obtenue, est valable jusqu'en 2027. Plus d'information <u>ici</u>.

- Et/ou des activités de mobilité du <u>personnel</u> de l'éducation et de la formation permettant à des salariés ou bénévoles, professeurs, enseignants, formateurs, personnels des établissements scolaires (enseignant, administratif et technique), responsables de la mobilité internationale, éducateurs, élus, etc. de se former, découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques ou enseigner dans un autre pays.
- Des activités de mobilité des <u>apprenants</u> permettant à des élèves, des étudiants, des apprenants adultes (citoyens, usagers, personnes accompagnées), lycéens en filière professionnelle, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, d' étudier (seul ou en groupe), de faire un stage à l'étranger, ou de concourir à des concours de métiers.

Ces projets de mobilité peuvent être pour les secteurs éducatifs hors enseignement supérieur de « courte durée » et couvrir une période de 6 à 18 mois, ou « accrédités » pour une période de 15 à mois. Dans les deux cas la durée des mobilités varie, **voici quelques exemples :**

- Mobilité de groupe d'élèves pour apprendre en classe avec les pairs d'un autre pays européen: 2 à 30 jours
- Mobilité individuelle de courte durée des élèves pour étudier dans une école partenaire ou effectuer un stage en Europe : 10 à 89 jours
- Mobilité individuelle de longue durée des étudiants pour étudier dans une école partenaire ou effectuer un stage en Europe : 30 à 365 jours
- Participation à des concours de métiers en Europe ou à l'international : 1 à 10 jours (secteur de l'enseignement et la formation professionnels uniquement)

Périodes d'observation des pratiques d'éducation (2 à 60 jours), missions d'enseignement (2 à 365 jours) ou cours et formations (2 à 10 jours) pour tous les personnels enseignants ou non enseignants.

L'action clé nº 2 : Coopération entre organisations et institutions soutient :

- Projets en soutien à la coopération :
 - Les partenariats de coopération permettent aux organisations d'améliorer la qualité et la pertinence de leurs activités, et de développer et de renforcer leurs réseaux de partenaires. Ces projets de grande envergure visent à produire des outils et des méthodes d'apprentissage innovants.
 - Durée du projet : entre 12 et 36 mois
 - Les projets de partenariat simplifié ouvrent les portes du programme aux structures novices et aux organisations locales en réduisant les obstacles qui entravent l'accès au programme. Ils peuvent être particulièrement pertinents pour les RUP. Ils visent à impulser une dynamique de coopération européenne.
 - Durée du projet : entre 6 et 24 mois
- Les partenariats pour l'excellence soutiennent des projets ayant une perspective durable à long terme:
 - Les Centres d'excellence professionnelle visent à soutenir les réformes dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP).
 - Durée du projet : 48 mois
 - Les académies Erasmus+ des enseignants visent à favoriser la coopération entre les organisations actives dans l'éducation et la formation initiale et continue des enseignants.

- Durée du projet : 36 mois
- L'Action Erasmus Mundus vise à promouvoir l'excellence et l'internationalisation mondiale des établissements d'enseignement supérieur par l'intermédiaire de Masters organisés conjointement.
 - Durée du projet : 74 mois
- Les Universités Européennes : vise à susciter et d'approfondir une coopération institutionnelle sans précédent entre les établissements d'enseignement supérieur

• Les partenariats en faveur de l'innovation :

- Les alliances pour l'innovation visent à encourager la coopération entre des acteurs clés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels, du secteur privé et de la recherche.
 - Durée du projet : 24 ou 36 mois
- Les projets de renforcement de capacités dans les domaines de l'enseignement supérieur, et de l'enseignement et de la formation professionnels.
 - Durée du projet : 24 à 36 mois
- Les échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse doivent permettre aux jeunes de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle
 - Durée du projet : 3 ans
- Les projets prospectifs visent à encourager l'innovation, la créativité et la participation, ainsi que l'entrepreneuriat social, dans différents domaines de l'éducation et de la formation.
 - Durée du projet : 24 à 36 mois

Les actions Jean Monnet soutiennent :

- Les actions Jean Monnet du secteur enseignement supérieur :
 - Durée de projet de ces 3 actions : 36 mois
 - o Modules : Programmes d'enseignement courts dans le domaine des études de l'Union européenne. Chaque module a une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année universitaire
 - Chaires: Postes d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'Union européenne pour un enseignant-chercheur (professeur d'université ou maitre de conférences). Une Chaire Jean Monnet est occupée par un seul enseignant-chercheur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année universitaire dans le domaine des études européennes
 - Centres d'excellence : Points focaux de compétence et de connaissance sur les sujets de l'Union européenne. Ils doivent rassembler l'expertise et les compétences d'experts de haut niveau afin de développer les synergies entre les différentes disciplines et ressources des études européennes ainsi que la création d'activités transnationales communes, ils assurent également l'ouverture à la société civile.
- Les actions Jean Monnet des secteurs scolaire & enseignement et formation professionnels ont pour objectif d'aider les enseignants du primaire, du secondaire et de l'enseignement professionnel à aborder avec aisance les thèmes liés à l'Union européenne et à informer les jeunes sur l'UE et son fonctionnement.
 - Durée de projet de ces 3 actions : 36 mois
- Les actions Jean Monnet "Initiatives pour apprendre l'UE": s'adresse aux établissements scolaires ou aux établissements de l'enseignement et la formation professionnels et finance la mise en œuvre d'activités stimulantes pour enseigner l'UE aux élèves.
- Les actions Jean Monnet de "Formation des enseignants": s'adresse aux établissements de formation initiale et continue des enseignants et finance des activités créatrices de contenus à destination des enseignants, afin de leur donner des outils clé en main pour sensibiliser leurs élèves aux questions européennes.

•	Les réseaux Jean Monnet dans d'autres domaines d'éducation et de formation : finance des
	activités de coopération liées au sujet européen entre enseignants européens et entre
	établissements scolaires

Qui peut participer?

Pays éligibles

Les candidatures sont ouvertes aux organismes des pays suivants :

- Tous les pays membres de l'Union européenne ;
 - Les PTOM sont éligibles au titre de l'État membre auquel ils sont rattachés. Pour consulter la liste des PTOM;
- Les membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui sont membres de l'Espace économique européen (EEE): La Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein,
- Les pays en voie d'adhésion, aux pays candidats et aux candidats potentiels : République de Macédoine du Nord, République de Turquie et République de Serbie.
- Certaines actions du programme (en particulier de renforcement de capacités et les mobilités de l'enseignement supérieur hors pays programme Erasmus+) peuvent également être ouvertes à des entités de pays tiers non associés au programme, notamment de la zone Caraïbe, d'Amérique latine et d'Afrique.

Les types d'organisations qui peuvent porter des projets Erasmus + éducation & formation, et les bénéficiaires potentiels de ces projets sont multiples.

Voici quelques exemples à titre indicatif d'organismes éligibles et de publics cibles.

L'action clé nº 1 Mobilité des Individus à des fins d'apprentissage :

- Mobilité des élèves, individuelle ou en groupe : Tout établissement scolaire public ou privé sous contrat de l'enseignement général, technique de la maternelle au lycée ou toute structure active dans l'éducation (académie, collectivité, etc.) peut déposer une candidature.
- Mobilité des personnels de l'enseignement scolaire: Les personnels (enseignants, personnels administratifs, personnels de direction, ...) de la petite enfance, des établissements scolaires publics ou privés sous contrat de l'enseignement général, technique, de la maternelle au lycée ainsi que les personnels d'autorité éducative locale (DSDEN, rectorat, DDEC, ...) et les personnels des collectivités territoriales en charge des questions scolaires (service éducation, service relations internationales).
- Mobilité des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels : lycéens en filière professionnelle, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, etc.; et organismes : public ou privé actif dans le domaine de l'Enseignement et la Formation Professionnels (lycée professionnel, CFA, Région, France Travail, etc.)
- Mobilité des personnels de l'enseignement et de la formation professionnels: Les personnels (enseignants, personnels administratifs, personnels de direction, ...) des organismes et lycées, publics ou privés, actifs dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels.
- Mobilité des apprenants de l'éducation des adultes, individuelle ou en groupe: les personnes majeures ou émancipées non engagées dans la préparation d'un titre ou d'un diplôme (+18 ou 16 ans).
- Mobilité des personnels dans l'éducation des adultes: formateurs, personnels administratifs, éducateurs, animateurs, conseillers, élus, enseignants qu'ils soient bénévoles ou salariés de l'organisme (privé ou public) travaillant avec des personnes majeures ou émancipées non engagées dans la préparation d'un titre ou d'un diplôme.
- Mobilité des étudiants et personnels dans l'enseignement supérieur : Établissements d'enseignement supérieurs détenteurs de la charte ECHE Erasmus+ (accréditation de l'enseignement supérieur) dans les pays programme.

L'action clé nº 2 : Coopération entre organisations et institutions

Voici quelques exemples à titre indicatif :

- Indépendamment du domaine concerné par le projet, les projets de partenariat de coopération et les de partenariat simplifié sont ouverts à tout type d'organisation active dans tous les domaines de l'éducation, de la formation :
 - o Établissements d'enseignement ou de recherche ;
 - Organismes de formation;
 - Associations et collectivités ;
 - o Autorités locales, régionales et nationales ;
 - o Entreprises;
 - o ONG;
 - o Institutions culturelles.
- Pour les projets de Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) :
 - Les demandeurs (bénéficiaires et entités affiliées, le cas échéant) doivent être:
 - Des entités juridiques (organismes publics ou privés);
 - Actifs dans le domaine de l'EFP ou sur le marché du travail.
 - L'organisation participante peut être par exemple (liste non exhaustive) un ou une :
 - Prestataire d'EFP;
 - Organisation représentative des entreprises, de l'industrie, d'autres employeurs ou du secteur;
 - Autorité nationale/régionale des certifications;
 - Service de l'emploi;
 - Institut de recherche;
 - Agence d'innovation;
 - Autorité régionale de développement;
 - Organisation internationale.

Partenariat requis

Au sein des partenariats, un acteur doit être le coordinateur, et les autres des partenaires. S'assurer de la qualité de ses partenaires est clef, consulter le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations.

Voici quelques exemples à titre indicatif pour l'action clé nº 2 éducation et formation

- Les **partenariats de coopération** doivent inclure au moins trois organisations issues de trois pays différents.
- Les **partenariats simplifiés** doivent comprendre au moins deux organisations issues de deux pays différents.
- Les centres d'excellence professionnelles : consortium d'au moins 8 organismes (coordinateur et partenaires) provenant d'au moins 4 États membres ou pays associés.
- Actions Erasmus Mundus: consortium d'au moins 3 établissements d'enseignement supérieur (coordinateur et partenaires) de 3 pays différents, dont au moins 2 États membres et/ou pays tiers associés.
- Les projets de renforcement de capacités enseignement supérieur : Un pays partenaire éligible et au moins trois pays membres du programme doivent être associés au projet.
- Les académies Erasmus+ des enseignants : minimum 6 partenaires issus d'au moins 4 pays membres de l'UE et pays tiers associés, impliquant au moins 4 prestataires de formation initiale, au moins 1 prestataire de formation continue et au moins 1 établissement scolaire

Aménagements pour les RUP

- Erasmus+ prévoit une aide spécifique pour les frais de voyage des participants en provenance/à destination des RUP et PTOM, lorsque le financement standard ne couvre pas au moins 70 % des coûts. Ils peuvent alors demander un soutien supplémentaire via la ligne des « coûts exceptionnels », prenant en charge jusqu'à 80 % des frais éligibles.
- Les étudiants des RUP et PTOM en mobilité longue (2 à 12 mois) bénéficient d'une contribution à leurs frais de séjour plus élevée : 786 € par mois.
- Des Rencontres Européennes Erasmus+ (REE+) dédiées aux acteurs éducatifs des Régions Ultrapériphériques (RUP) et des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) sont organisées par

l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. Les RRE+ permettent aux acteurs de trouver des partenaires et de découvrir des projets lauréats.

- L'agence nationale Erasmus + Éducation et Formation conduit des actions spécifiquement en faveur des acteurs des RUP, par exemple :
 - o L'édition en 2024 d'un support sur les opportunités dédiés aux RUP et PTOM ;
 - Des webinaires d'accompagnement « Prêt pour Erasmus+! » pour connaître les opportunités Erasmus+ et profiter de conseils personnalisés adaptés aux horaires des RUP et PTOM : Liste des webinaires ;
 - Le financement de la participation d'acteurs des RUP aux rencontres européennes
 Erasmus+ destinées à accompagner dans l'élaboration de projets Erasmus + ;
 - O Des déplacements dans les RUP pour présenter Erasmus+.

Coûts éligibles

Les coûts éligibles sont amenés à changer d'une année à l'autre et nécessitent d'être vérifiés dans le programme de travail annuel du programme. Les éléments ci-dessous sont mentionnés à titre indicatifs.

Quelques exemples pour l'action clé nº 1 : Mobilité des Individus à des fins d'apprentissage.

- Frais de voyage : contribution aux frais aller-retour des participants et accompagnateurs en fonction de la distance parcourue (jusqu'à 1735 € pour les trajets de 8 000 km ou plus).
- Frais liés à l'organisation du projet : Financement des préparations (pédagogique, interculturelle et linguistique), du suivi, de soutien des participants pendant leur mobilité, et de la validation des acquis (entre 100 € ou 500 € par participant jusqu'au 100ème).
- Frais liés à l'inclusion :
 - Des organisations : Coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités. 125 € par participant.
 - Des participants souffrant d'un problème physique, mental ou lié à la santé de participer, et couvrir les frais des accompagnateurs. 100% des coûts sont éligibles.
- Frais de séjour : Coûts directement liés au séjour des participants, y compris des personnes qui les accompagnent, pendant l'activité. Le montant dépend du pays où l'activité a lieu, et varie entre 36 € et 191 € par jour.
- Frais de séjour longue durée des étudiants : les montants mensuels sont définis par les agences nationales.
- Coûts exceptionnels : Garantie financière et frais de voyage élevés des participants des RUP et PTOM (jusqu'à 80 % des coûts éligibles).
- Visites préparatoires : frais de voyage et de séjour ; 680 € par participant.
- **Soutien linguistique :** pour les participants qui doivent améliorer leur connaissance d'une langue avant une mobilité ; 150 € par participant

Quelques exemples pour l'action clé nº 2 : Coopération entre organisations et institutions pour l'innovation et l'échange des bonnes pratiques

- Les partenariats de coopération :
 - Subvention totale accordée: définie en multipliant 12 500 € par la durée du projet (en mois), elle est comprise entre 120 000 € et 400 000 € pour des projets d'une durée de 36 mois.
- Les alliances pour l'innovation:
 - Subvention totale accordée : de 1 million à 4 millions pour des projets d'une durée de 24 à 48 mois.
- Les projets de renforcement de capacités des établissements d'enseignement supérieur :

Principaux critères d'évaluation	 Frais du personnel exécutant les tâches nécessaires à la réalisation des objectifs du projet : Le montant dépend du pays où l'activité a lieu. En France il se situe entre 157 et 294 euros par jour. Max. 40 % de la subvention totale. Frais de déplacement : contribution calculée en fonction de la distance parcourue (jusqu'à 1 300 € pour les trajets de 8 000 km ou plus). Frais de séjour : barème dégressif, commençant à 120euros jusqu'au 14ème jour, 70e jusqu'au 60ème, etc. Équipements : 100% coûts éligibles Sous-traitance : 100% coûts éligibles Subvention totale accordée : entre 500 000 € et 1 000 000 €. Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points sur 100, et au moins la moitié du score maximal dans chacun des critères d'attribution cidessous selon le type de projet. Voici, à titre indicatif, les critères utilisés pour évaluer : Les projets de mobilité de courte durée pour les apprenants et personnels de l'appaignement acalaire de l'appaignement et le formation professionement et de l'appaignement et de l'appa
	l'enseignement scolaire, de l'enseignement et la formation professionnels et de l'éducation des adultes (action clé 1): Pertinence (20 points) Qualité de la conception du projet (50 points) Qualité des actions de suivi (30 points) Les partenariats de coopération simplifiés (action clé 2): Pertinence (30 points) : Alignement avec les objectifs de l'action-clé 2, en mettant l'accent sur l'inclusion, la diversité et les priorités nationales. Conception et mise en œuvre (30 points) : Objectifs clairs, méthodologie solide, usage d'outils numériques, pratiques écologiques, et plan de travail complet. Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points) : Partenaires complémentaires, bonne répartition des rôles, inclusion d'organisations peu expérimentées, coordination efficace. Impact (20 points) : impact durable, évaluation rigoureuse et diffusion des résultats, valorisation du soutien européen. Les partenariats de coopération action clé 2): Pertinence (25 points) Conception et mise en œuvre (30 points) Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points) Impact (25 points)
Taux de co- financement	 Le programme est basé sur le principe de cofinancement, peut couvrir jusqu'à 80 % des coûts éligibles selon les actions. Certains coûts spécifiques peuvent être couverts à 100% par le programme (cf. coûts éligibles)
Préfinancement	Sur le volet « Éducation et Formation », tous les projets financés par Erasmus+ obtiennent une avance de 40 à 80% du montant de la subvention au démarrage du projet.
Aspects pratiques et calendrier	Où déposer son projet ? Auprès de l'Agence Erasmus+ France Éducation et Formation (y compris les demandes d'accréditation Erasmus+) pour : Les demandes relevant de l'action clé 1 Les demandes pour des partenariat de coopération et simplifié de l'action clé 2 Auprès de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) doivent être soumises, par l'intermédiaire du système de soumission électronique du portail de l'UE pour les financements et les appels d'offres, pour : Partenariats pour l'excellence

- o Partenariats en faveur de l'innovation / alliance pour l'innovation
- Projets de renforcement de capacités
- Actions Jean Monnet
- o Charte ECHE pour l'enseignement supérieur
- Académie des enseignants
- o Masters Erasmus Mundus
- Échanges virtuels
- Projets prospectifs
- Universités européennes

Quand? Calendrier des appels à projet

- Pour les projets de l'action clé 1, les appels à projets sont ouverts jusqu'en **février** et jusqu'en **octobre** de chaque année.
- Pour les projets de l'action clé 2, les appels à projets sont ouverts jusqu'en mars.
- Pour les actions Jean Monnet, les appels à projets sont ouverts jusqu'en février chaque année
- Les dates des appels à projets sont à retrouver dans les programmes de travail annuels du programme Erasmus+ et sur le <u>Portail des appels à projets et financements de l'UE</u>.

Délais d'instruction des dossiers et de paiement

Les dossiers déposés sont examinés en environ 4 mois.
 Les projets lauréats reçoivent jusqu'à 80% du montant du projet environ 1 mois après la signature.

Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme

• Le programme est mis en œuvre au moyen de programmes de travail annuels.

Au niveau européen :

- La Direction générale Éducation, Jeunesse, Sports et Culture (DG EAC) pilote le programme.
- La partie en gestion directe du programme (20%), qui correspond à certains volets de l'action clé n2, est mise en œuvre par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA): de la promotion du programme, évaluation des demandes de subventions et supervision des projets, jusqu'à la diffusion des résultats des projets et du programme. Elle est responsable du lancement d'environ 25 à 30 appels à projets par an, principalement pour des actions de coopération.

Au niveau national:

- La partie en gestion indirecte (80%) du programme est mis œuvre via les Agences nationales « Erasmus+ », désignées par les États membres, pour mettre en œuvre les actions de mobilité (action clé nº 1) et les partenariats de coopération (action clé nº 2).
- En France, <u>l'agence Erasmus + Éducation et Formation</u>, basée à Bordeaux, est responsable de la promotion et de la gestion du volet Éducation et Formation du programme. Elle gère un processus de sélection équitable et transparent; supervise et évalue l'exécution du programme; apporte un soutien aux candidats et aux organisations participantes sur tout le cycle de vie du projet, notamment aux primo demandeurs et groupes cibles ayant moins d'opportunités (dont les habitants des RUP); collabore avec ses paires; favorise la diffusion et l'exploitation des résultats du programme aux échelles locale et nationale.



- L'agence est placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.
 - La Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) pilote ce volet du programme Erasmus+ en France.
- La partie en gestion directe n'est pas systématiquement pilotée ni suivie. Il est par conséquent difficile d'avoir une vision exhaustive de la participation française.

Synergies possibles avec d'autres fonds

- Une action ayant reçu une contribution au titre d'Erasmus + peut aussi recevoir une contribution d'un autre fonds européen, national ou régional, si les contributions ne couvrent pas les mêmes coûts. Voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations.
- Un Label d'excellence peut être décerné à des projets de qualité qui ne peuvent être financées au titre du programme Erasmus + en raison de contraintes budgétaires. Il peut permettre de bénéficier de financements alternatifs (ex. FEDER et FSE+), sans autre évaluation.

POUR ALLER PLUS LOIN

S'INFORMER

- Le <u>guide 2025 du programme</u> précise pour chaque actions clefs les différents projets éligibles.
- MonProjetErasmus+ est le site dédié aux organismes souhaitant déposer une demande d'accréditation Erasmus+ ou de subvention pour un projet de mobilité ou un partenariat auprès de l'agence Erasmus+ France.
- Le Cycle d'accompagnement "Prêts pour Erasmus+!": Liste des webinaires
- <u>La plateforme des résultats des projets</u>
 <u>Erasmus+</u> permet de rechercher toutes les organisations accréditées et tous les projets approuvés.
- Le <u>Portail des appels à projets et financements de l'UE</u> pour les projets mis en œuvre par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

TROUVER DES PARTENAIRES

- L'outil de recherche de partenaires de la <u>plateforme</u> <u>européenne pour l'enseignement scolaire</u>. En vous enregistrant sur la plateforme, vous pouvez publier des annonces de recherche de partenaires et effectuer des recherches dans les annonces publiées par d'autres organisations.
- <u>Le site du centre de ressources SALTO</u> contient des informations sur les activités de formation et de coopération organisées par les agences nationales Erasmus+ (séminaires de contact, d'événements en ligne, etc.)
- La <u>Plateforme eTwinning</u> destinée aux établissements scolaires.
- <u>Plateforme EPALE</u> (*Electronic Platform for Adult Learning in Europe*) pour des acteurs de la formation pour adulte.
- Les <u>Rencontres européennes</u>, ou Activités Transnationales de Coopération, organisées par les agences Erasmus+.

QUI CONTACTER AU NATIONAL

- L'Agence Erasmus+ Éducation et Formation :
 - Courriels:
 - Enseignement scolaire : promotion.scolaire@agence-erasmus.fr
 - Enseignement et formation professionnels : promotion.formpro@agence-erasmus.fr
 - Enseignement supérieur : promotion.superieur@agence-erasmus.fr
 - Éducation des adultes : <u>promotion.educadultes@agence-erasmus.fr</u>
 - o Téléphone : 05 56 00 94 00

QUI CONTACTER AU NIVEAU REGIONAL

- Le collectif de la mobilité Européenne et Internationale de la Martinique (COMOB)
- Délégué aux relations européennes et internationales (DAREIC) de l'académie de Martinique : ici
- Le réseau local des <u>développeurs Erasmus+</u> qui ont pour mission d'informer et d'accompagner les porteurs de projets.
- Les <u>jeunes ambassadeurs Erasmus+</u> qui forts d'une expérience Erasmus+ qui a marqué leur vie, et animés par l'envie de la partager, ont pour mission d'inspirer, d'informer et de rassurer de futurs candidats à la mobilité.

Exemples de projets Erasmus + Éducation et Formation financés

Projet de Mobilité de lycéens de Saint Martin à Santa-Cruz de Tenerife

Action clé et volet

Action clé nº 1 - Mobilité à des fins d'apprentissage dans le domaine de l'éducation et de la formation - Secteur de l'enseignement scolaire

Subvention UE	22.000€
Participants	 Huit élèves éco-délégués du lycée Robert Weinum de Saint-Martin, France, sélectionnés après un concours autour d'un projet d'aménagement durable du littoral. Ils étaient accompagnés par un professeur d'histoire-géographie et une enseignante en biotechnologies de la santé. L'établissement d'accueil partenaire est le lycée El Sobradillo de Santa-Cruz de Tenerife.
Calendrier	Durée de la mobilité : 10 jours (16 au 26 Janvier 2025)
Objectif	Offrir à ces jeunes l'opportunité d'échanger avec leurs paires espagnoles sur les enjeux de la protection des mers et océans et de travailler ensemble à des solutions
Action financée	Mobilité de 10 jours à Tenerife dans les îles Canaries. Le programme incluait notamment des ateliers avec des lycéens espagnols, des immersions en classe, un ramassage de déchets sur les plages, l'observation de cétacés et des activités nautiques. Les huit lycéens éco-délégués présenteront leurs apprentissages lors de conférences et expositions pour sensibiliser la communauté scolaire.

Sensibiliser les étudiants à la violence faite aux femmes	
Action clé et volet	Action clé n2 - Projet de coopération - Secteur Enseignement scolaire
Subvention UE	Subventions Erasmus+: 14 588 €
Participants	Porteur de projet : Lycée polyvalent Jules Haag, Besançon (Bourgogne-Franche-Comté) Partenaire : Lycée Mata Jove de Gijón (Espagne)
Calendrier	24 mois (du 01/09/2020 au 31/08/2022)
Objectifs	 Faire travailler les élèves sur la problématique des violences faites aux femmes, en lien avec des associations. Faire connaître aux élèves les différentes associations locales qui luttent contre ce fléau Échanger des bonnes pratiques, en analysant les dispositifs de prévention mis en place dans leurs pays respectifs
Actions financées	 Les actions du projet incluent : Des mobilités : 12 élèves Français se sont rendus au lycée Mata Jove de Gijón pour rencontrer leurs camarades espagnols, et peindre avec eux une fresque en l'honneur de l'égalité des genres dans la cafétéria du lycée ; 8 élèves espagnols se sont rendus au Lycée polyvalent Jules HaagAteliers Des rencontres avec des experts et associations La conception d'une exposition La réalisation et vente d'un calendrier au profit de l'association Solidarité Femmes
Contact	Téléphone du Lycée polyvalent Jules Haag: +333 81 81 01 45

Sensibiliser aux difficultés rencontrées par les femmes migrantes (10fold. Stories against discrimination)	
Action clé et volet	Action clé nº 2 - Projet de partenariat simplifié - Secteur de l'Éducation des adultes
Subvention UE	60 000 €
Participants	Coordinateur : l'ONG Orient Express, Vienne (Autriche) Partenaire français : l'organisme de formation Cap Ulysse, Bordeaux

Calendrier	12 mois (du 01/01/2022 au 31/12/2022)
Objectifs	 Sensibiliser le grand public, dans une optique de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances Concevoir un support pédagogique utilisable par les formateurs et les enseignants.
Actions financées	 Recueil des expériences de femmes ayant un parcours de migration, pour les traduire sous la forme d'un recueil de bandes dessinées Traduction des supports en allemand, anglais et français Organisation un événement public, avec la participation de certaines des témoins

	érique antillaise : de jeunes artistes forment et promeuvent la culture lans les Caraïbes (CL.au.DI.A.)
Action clé et volet	Action clé nº 2 - Projet de Renforcement des capacités - Secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)
Subvention UE	Budget global : 301 906,00 € Contribution de l'UE : 301 906,00 €
Participants	Coordinateur : • Arcs - arci culture solidali aps, Italie Partenaires : • D'Antilles et d'Ailleurs, Martinique • Association des frères saiz, Cuba • Ministère de la culture de la république de Cuba • Lycée d'intronique d'Haïti sa • Association des producteurs d'art et d'artisanat de la Dominique Inc.
Calendrier	24 mois (Date de début : 01 janvier 2023 ; Date de fin : 31 décembre 2025)
Objectifs	 Renforcer les capacités et de promouvoir le développement stratégique et l'internationalisation a) du consortium et de son personnel, b) des jeunes artistes, c) des formateurs en EFP d) des personnes appartenant à des communautés vulnérables e) du secteur de la formation professionnelle dans le domaine de l'art, de la culture et de la technologie.
Actions financées	 Développement d'un programme de formation professionnelle en culture numérique adapté aux caractéristiques de la région des Caraïbes (plan d'études, guide et programme de formation pour les enseignants, matériel de formation, cadres pour l'évaluation et l'accréditation à plusieurs niveaux, et conseils pour les établissements d'EFP pour l'intégration du cours dans leurs programmes réguliers); Activités de formation locales et transnationales pour les jeunes, les artistes, les enseignants de l'EFP et les personnes issues de communautés vulnérables Lancement de 40 entreprises et/ou projets liés à la culture numérique Deux événements multiplicateurs locaux et Une conférence internationale Le lancement du réseau antillais de culture numérique (réseau CL.au.Di.A).
Plus d'info	Page du projet

	Développement de formations professionnelles collaboratives pour Madagascar sur les métiers de l'eau (DEFI'EAU)	
Action clé et	Action clé nº 2 - Projet de Renforcement des capacités - Secteur de l'enseignement	
volet	supérieur	
Subvention UE	755 476,00 € (100% du budget global du projet)	
Participants	Coordinatrice : L'Université de Limoges, France	

	Des partenaires de Madagascar, Belgique, Roumanie et France, dont l'Université de la Réunion
Calendrier	24 mois (Date de début : 01 janvier 2024 ; Date de fin : 31 décembre 2026
Objectifs	 Moderniser l'offre de formation professionnelle en eau, assainissement et hygiène (EAH) des établissements d'enseignement supérieur malgaches Créer de nouveaux cursus de formation professionnelle en accord avec les besoins du marché du travail, au niveau Licence et Master.
Actions	Développement d'une nouvelle offre de formation initiale et continue
financées	Mise en œuvre d'une année de formation pilote pour les licences professionnelles et les masters, ainsi que par des formations continues
Plus d'infos	Page du projet

Alliance euro	Alliance européenne pour la bioéconomie en agriculture (RELIEF)	
Action clé et volet	Action clé nº2 - Partenariats pour l'innovation - Alliance pour l'innovation	
Subvention UE	1 000 844,00 € (100% du budget global du projet)	
Participants	Coordinateur : L'Université du Péloponnèse, Grèce Partenaires : Des établissements d'enseignement supérieur, des formations professionnelles, des consultants agricoles, des instituts de recherche et des partenaires sociaux d'Italie, de Grèce, de Suède, de Chypre et du Portugal, dont des Acteurs des Açores (RUP portugaise): Le Parc scientifique et technologique de l'île de Terceira L'Université des Açores	
Calendrier	36 mois (Date de début : 01 juin 2022 ; Date de fin : 31 mai 2025)	
Objectifs	 Pallier l'absence de formation en bioéconomie dans de nombreux pays de l'UE et aux pénuries de diplômés de l'enseignement supérieur dans le secteur Agricole Développer et à proposer une approche innovante pour l'enseignement de la bioéconomie en agriculture, en développant des ressources pédagogiques spécifiques destinées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur et aux praticiens agricoles. 	
Actions financées	 Une analyse des besoins de formation L'élaboration de deux cursus en bioéconomie, destinés aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux praticiens agricoles et aux agriculteurs La conception et le pilotage de modules d'apprentissage. Une plateforme d'apprentissage en ligne qui proposera des ressources d'apprentissage en cinq langues pour l'autoformation et le réseautage afin de soutenir la pérennité des entreprises agricoles. Au moins deux articles de revues académiques. 	
Plus d'info	Page du projet	

La première version de fiche a été réalisée par l'OCDE en mai 2025, et a été validée par l'Agence Erasmus + Éducation et Formation française.

Pour plus d'informations sur les **travaux de l'OCDE sur le développement régional**, veuillez consulter : https://www.oecd.org/fr/themes/developpement-regional.html

Le projet est financé par l'Union européenne *via* l'instrument d'appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM).

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne."





